

CONSEIL MUNICIPAL du 21 JUIN 2008

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 9 h 00.

PRESENTS : Mmes et MM. Claude MESANGROAS, Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Christine MORICE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Charles GEX, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Lionel SICARD, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Sandrine BOFFA, Pierre CARTAL, Jennifer DELI, Charlotte BERNAT, Rachel CASTELLAN, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS, Véronique VERA, Louis ZUNINO, Paule CONFORTINI, Gérard AXIOTIS, Roger GELY, Roland JOFFRE.

POUVOIRS : Marie-Laure CHURET à Bernard PEZERY
Philippe UNIA à Véronique VERA
Maryse BASTOUL à Roland JOFFRE

ABSENT: Christian GARNIER

SECRETAIRE de SEANCE : Rachel CASTELLAN

=====

VOTE DES PROCES-VERBAUX :

Monsieur le Maire procède à l'adoption des procès-verbaux des deux précédents Conseils municipaux du 30 Avril 2008 et du 30 Mai 2008. Il demande aux membres du Conseil s'il y a des questions ou des remarques sur ce point.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur GELY**.

Monsieur GELY :

« Oui Monsieur le Maire sur le P.V. du 30 Avril, trois observations si vous permettez :
p : 5 au point n° 2 à la fin, « Madame BASTOUL interroge Monsieur le Maire sur ses orientations politiques ». Je crois qu'il faut ajouter, elle l'a dit « Madame BASTOUL souligne qu'elle a pu lire dans Var Matin que la Municipalité du Pradet comme celle de La Seyne se situaient politiquement à gauche. Elle souhaiterait connaître le positionnement politique de Monsieur MESANGROAS ». Vous avez effectivement répondu : « Je suis Maire du Pradet », ça c'est écrit dans le P.V.. Ce que je viens de dire, on aimerait que ce soit rajouté. Et puis la réponse, quand vous avez dit « Je suis Maire du Pradet », « Madame BASTOUL constate que les dix Maires de l'agglomération sont politiquement clairement positionnés, elle regrette vivement que les Pradétans ne puissent pas savoir si leur Maire est de droite, de gauche ou du

milieu, d'ailleurs ça a été repris dans la presse, c'est pas...ça a été dit. Donc, quant à elle, elle a souligné son appartenance au mouvement républicain ».

Monsieur le Maire : « On vérifiera la bande et on mettra...mais vous savez très bien Monsieur GELY, pour avoir participé qu'on ne peut pas mettre du mot à mot aussi, on essaie de faire pour le mieux, vous êtes d'accord, mais, dont acte ».

Monsieur GELY : « Monsieur le Maire, je suis d'accord avec ça, ceci, pour nous, est important, mais à ce moment là, il faut que ce soit pareil pour tout le monde. Je n'ai pas vu que votre intervention fusse résumée, ni celle de Monsieur PEZERY, je ne le regrette pas, je préfère qu'elles soient entières, mais je crois que là, on ne peut pas refuser à des membres de l'opposition ».

Monsieur le Maire : « On vérifiera la bande et on mettra in extenso, très bien. Le deuxième point ».

Monsieur GELY : « Alors le deuxième point p : 7, il est écrit : « Monsieur le Maire et Madame BASTOUL considèrent que ». Madame BASTOUL ne s'est pas associée à vous pour affirmer ce qui est affirmer.

Fin de la p : 7 : « Monsieur GELY intervient afin de demander si ces deux personnes paient des impôts sur Le Pradet, d'ailleurs vous devez apporter une réponse aujourd'hui ». « Monsieur le Maire et Madame BASTOUL », Madame BASTOUL n'a pas considéré que l'obligation de payer sur la Commune des impôts sur la Commune n'est pas obligatoire. Donc il suffirait de rayer 'Madame BASTOUL' ».

Monsieur le Maire : « D'accord, dont acte. Et troisième point ? ».

Monsieur GELY : « Le troisième point, c'est le vote sur le Tibet. Nous ne nous sommes pas abstenus, nous avons voté pour. Si vous êtes d'accord pour ces rectifications, nous votons le P.V. ».

Monsieur le Maire : « OK, d'accord. S'il n'y a pas d'autre observation ».

Monsieur le Maire procède au vote des deux procès-verbaux.

SEANCE DU 30 AVRIL 2008 : UNANIMITE

Monsieur GELY : « Pardon, le deuxième compte-rendu, j'ai pas fini. Je parlais que du premier ».

Monsieur le Maire : « D'accord. Nous revenons en arrière ».

Monsieur GELY : « Voilà, moi j'ai été surpris, vous n'en serez pas étonné aussi, que mon intervention vous interpellant sur le vote que vous avez effectué à T.P.M. pour la taxe additionnée d'une augmentation de + 412% ait été complètement censurée dans le P.V.. Alors je m'en étonne.

Monsieur le Maire : « Il va y avoir une réponse aujourd'hui ».

Monsieur GELY : « Oui, mais pourquoi ça ne figure pas dans le P.V., alors je souhaiterais que mon intervention figure dans le P.V. »

Monsieur le Maire : « À noter. Très bien. C'est tout Monsieur GELY ? ».

Monsieur GELY : « Un petit point, un dernier petit point : p : 19 de ce second P.V. : « Madame BASTOUL approuve cette démarche » : à supprimer ».

Monsieur le Maire : « Encore une fois Monsieur GELY, je vous demande d'être...comme je vous l'ai dit, c'est assez difficile de faire les comptes-rendus. J'en profite d'ailleurs pour remercier ceux qui font les comptes-rendus, c'est un travail assez pesant et je crois qu'ils le font de la meilleure façon possible ».

Monsieur GELY : « Je n'en disconviens pas, mais quand même, occulter de façon systématique l'intervention que j'avais faite.... »

Monsieur le Maire : « C'est noté ».

Monsieur GELY : « ...sur ce point, je pense ça n'enlève rien au mérite des gens qui font les P.V. et que je reconnais et je m'associe à vos éloges là-dessus. Mais je pense si ça a été supprimé, c'est pas de leur fait, parce que ça doit figurer dans la bande. Si vous voulez le texte je peux vous le donner ».

Monsieur le Maire : « Fort de ces remarques, on peut adopter les deux comptes-rendus ? »

Monsieur GELY : « Dans la mesure où vous les rectifiez ».

Monsieur le Maire : « C'est bon. OK ».

SEANCE DU 30 MAI 2008 : UNANIMITE

PROPOS LIMINAIRES DU MAIRE

« Avant d'aborder notre ordre du jour, je voudrais avoir une pensée affectueuse à destination de Madame Yvette DEMARIA qui nous a quitté cette semaine, après un long chemin de souffrances. Ancienne employée municipale, Yvette était la maman de Nelly, assistante efficace et dévouée de notre Directeur Général des Services.

Au nom de tous les membres du Conseil, je souhaite lui présenter nos plus sincères condoléances.

Mes chers collègues,
Voilà l'été !

Après un printemps sacrément pluvieux, ce passage de saison marque de façon bien symbolique, le changement.

L'été c'est une saison particulièrement importante pour notre Commune, car elle magnifie ses paysages, réchauffe ses eaux de baignade et place le soleil au zénith de la Colle Noire et du Cap Garonne.

Une saison stratégique car elle attire, des milliers de Touristes qui viennent découvrir les charmes de notre Commune, faisant vivre, de fait, l'économie locale.

Un jour symbolique, car il met en musique les cent premiers jours de cette nouvelle mandature.

Cent jours ne furent pas de trop pour prendre la mesure de l'ampleur de la tâche. Du travail, il y en a.

Mais cela ne nous fait pas peur. Bien au contraire ! Nous avons à cœur de réussir notre projet.

Ces cent jours n'auront pas seulement été un round d'observation. Nous sommes déjà résolument engagés dans l'action.

Je pourrais prendre quelques exemples :

*La mise en place de la démocratie de proximité, concrétisée notamment par la réflexion des Ateliers d'Urbanisme, ou encore les excellents retours liés à la création des élus de quartier.

*La réouverture au public des chemins de la Colle Noire, effaçant pour partie, les stigmates du terrible été 2005.

*L'écoute méticuleuse de tous les agents communaux et l'élaboration de fiches de poste, aux fins d'organiser de façon optimale le service public.

*Le travail des Commissions organiques engendrant débats et propositions constructives pour un fonctionnement municipal plus efficace.

*L'élaboration d'un programme de festivités renforcé qualitativement avec des spectacles de haut niveau, populaires, accessibles à tous...

*Une nouvelle forme de communication plus adaptée aux enjeux de notre Commune.

La liste des réalisations ou des chantiers en cours est déjà impressionnante. Du grand projet conditionnant l'avenir de notre Commune jusqu'à l'action de proximité, comme la coupe des arbres morts de la Place Paul Flamenq qui sera opérée très prochainement, rien ne sera éludé par mon équipe.

Le travail, c'est bien la base de notre engagement, le gage d'une compréhension réciproque entre l' élu et le citoyen.

Vous le savez, je tiens à ce que notre action se fasse dans la transparence et dans l'écoute de chacun, y compris de l'opposition.

Ainsi, pour continuer l'effort d'intégration des élus d'opposition à la vie communale, je vous annonce la création très prochaine de la commission chargée de la rédaction du règlement intérieur du Conseil Municipal, un règlement qui définit formellement le fonctionnement des groupes, leurs droits mais aussi leurs devoirs.

Les modalités de sa mise en œuvre vous seront prochainement communiquées.

Dans un souci de transparence, je vais répondre à une question posée en fin de Conseil dernier et reprise avec une certaine subjectivité, dans la tribune du groupe de Monsieur JOFFRE, à paraître dans notre prochain Magazine.

Cette intervention pour le moins véhémente portait sur la décision de l'agglomération d'augmenter la taxe additionnelle, décision pour laquelle j'aurai voté – je cite – « les yeux fermés » ! M. Gély agitant le chiffon rouge, en arguant que les Pradétans seraient lourdement contraints par cette décision communautaire et concluant sur le renoncement de mes engagements de campagne. Excusez-moi du peu !

Au risque de décevoir, je n'ai en rien changé d'opinion ni de posture vis-à-vis de la fiscalité locale.

Je dirais même mieux que la décision de M. FALCO ne fait que conforter ce que j'affirmais avec force au cours de ma campagne : je n'augmenterai pas la pression fiscale communale sur la durée du mandat, contrairement à ce qui fut fait au cours du précédent.

Il fallait que je le dise haut et que je m'y engage fort, car Conseiller communautaire depuis 2001, il ne m'avait pas échappé que M. JOFFRE avait contribué, en décembre 2005, à la création de cette taxe.

Elle se situait alors à 0,3%, elle était artificiellement basse et ne pouvait qu'inéluctablement augmenter, après élections bien évidemment !

Il fallait donc s'engager à, au moins, geler la fiscalité communale.

Vous savez tout comme moi que la dotation globale de fonctionnement diminue chaque année et que les bases nettes sont en stagnation. L'appauvrissement prévisible des ressources de T.P.M. ne pouvait qu'entraîner cette décision, décision qui fût d'ailleurs prise à l'unanimité,....Seynois compris !

Hubert FALCO a fixé le produit de la taxe additionnelle à 15 Millions d'euros, et nous passons du taux le plus bas de France à 1,5%, ce qui reste, objectivement, très raisonnable, surtout en regard de tous les bénéfices que nous allons en tirer collectivement.

Ce qu'il faut bien accepter et comprendre c'est qu'aujourd'hui notre investissement communal ne peut plus se concevoir sans l'agglomération.

C'est pour cela que j'ai entrepris de resserrer les liens qui nous unissent avec elle, au bénéfice de nos grands projets.

Au-delà de l'augmentation déjà acquise sur les fonds de concours pour notre voirie communale, la réflexion est, par exemple, très avancée sur l'avenir du C.A.P.C.A., notamment dans l'optique de notre éventuelle intégration à la Technopôle de la Mer.

Autre convergence d'intérêt, j'ai fait acter en bureau communautaire l'implantation du Conservatoire National de Région et son futur Pôle Voix, dans les bâtiments de la cave coopérative vinicole. J'ai tranché avec mon équipe en faveur d'un scénario et Hubert FALCO a entériné cette orientation.

C'est une manière de travailler qui me convient parfaitement : de la clarté dans les choix, de la détermination dans leur mise en œuvre.

De la même manière, j'ai mené une négociation avec le Vice-Président de T.P.M. « Transports » Yannick CHENEVARD, qui va aboutir au rétablissement du parcours antérieur de la ligne 23 au premier juillet prochain.

Nous répondons ainsi, grâce et avec l'agglomération, aux nombreux usagers privés de ce service.

Voilà concrètement à quoi peut servir T.P.M. pour les Pradétans. Je ne m'arrêterai pas là et je peux vous affirmer que l'agglomération ne sera pas un échelon territorial subi, et que les 78% de la fiscalité, reversés aux Communes seront utilisés pleinement et à bon escient.

Un raisonnement qui vaut bien évidemment, pour le Département et pour la Région...

Ce matin, il est justement question de chiffres et de résultats. Nous sommes en effet, appelés à analyser le compte administratif de l'exercice 2007.

Ce bilan financier qui va vous être détaillé, dans quelques minutes, par l'adjoint aux finances, ne pourra, en aucune manière, être imputé à cette nouvelle équipe.

Mon devoir de Maire est toutefois d'assurer la continuité républicaine, et c'est pour cela que mon équipe se prononcera favorablement à son adoption.

Il est toutefois important que je saisisse l'opportunité de ce Conseil pour vous annoncer que la gestion de la Commune se fera de manière complètement différente dans l'avenir.

Il est évident que je préfère inscrire et avoir un résultat excédentaire, plutôt qu'un résultat déficitaire.

Certains taux sont d'ailleurs assez significatifs et donnent un premier avis sur la question, Monsieur FIORE vous en parlera un peu plus tard.

Nous sommes des collecteurs d'argent public, ayant pour mission la meilleure utilisation dans l'intérêt général.

Nos budgets ne seront ni préparés dans l'ombre de quelque bureau, ni voté par grandes masses rendant quasi-impossible la lecture analytique. Notre méthode sera radicalement différente.

Je convoquerai, dès la rentrée de Septembre, des conférences budgétaires par délégation pour établir un document par programme et par action. Cela nous permettra de poser notre débat sur les orientations budgétaires, sur des bases solides, lisibles et concrètes. L'essentiel étant d'agir en perspective et en parfaite connaissance des projets que l'on souhaite développer.

Dès le budget primitif 2009, nous ferons de la prospective budgétaire nous permettant de prévoir une marge de manœuvre sur la durée du mandat, geler la fiscalité et maîtriser le niveau de l'endettement.

Chaque adjoint, chaque conseiller saura ainsi ce qu'il pourra engager de façon claire et transparente.

Loin de moi l'idée de faire de cette délibération majeure de ce matin une simple colonne de chiffres. Nous allons simplement acter le dernier chapitre de la précédente mandature, nous pourrons ensuite arpenter d'autres chemins ».

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur FIORE** pour la présentation détaillée de ce compte administratif, en passant par l'ordre du jour n°1 « L'adoption du compte de gestion 2007 ».

Monsieur le Maire signale qu'un pouvoir vient de lui être remis de **Monsieur Philippe UNIA** en faveur de **Madame Véronique VERA**.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur JOFFRE**.

Monsieur JOFFRE : « Avant d'attaquer les chiffres, puisque Monsieur FIORE nous parlera de chiffres, je voudrais revenir sur la taxe additionnelle communautaire. Effectivement, dans le mandat précédent, le Président de l'agglomération souhaitait mettre 1% au profit de l'agglomération, de la taxe additionnelle. Donc, j'ai proposé et c'est la raison pour laquelle elle a été ramenée à 0.33%, ça vous le savez, en diminution ».

Monsieur le Maire : « Je ne le sais pas, mais je pourrai le savoir ».

Monsieur JOFFRE : « Vous le saurez. Donc, j'avais proposé en bureau communautaire 0.33 et pas 1%. Je trouvais que ça faisait lourd. Ce qu'il faut savoir c'est que l'agglomération, vous

avez dit des choses justes, après il y a la position et l'aptitude, donc ce qu'il faut savoir c'est que l'agglomération nous reverse une dotation compensatrice et que si on a la masse de la dotation compensatrice, tout va bien et l'agglomération n'étant pas très endettée aujourd'hui, c'est la seule qui redistribue une dotation compensatrice complète. L'enjeu à l'époque, pour ma part et pour pas qu'on touche la dotation compensatrice, c'est-à-dire 'Vous nous donnerez des garanties de retour correspondant à la masse qui est prélevée par la taxe additionnelle, c'est ce qui a été fait à hauteur de 87 000 euros. Il faut le savoir. C'était relativement indolore, mais il y a eu quand même sur la feuille d'impôts des Pradétans ce petit morceau de taxe additionnelle. Mais là, l'augmentation qui est très importante, on peut toujours dire qu'on retrouvera sur les fonds de concours et sur les travaux communaux, on peut toujours le dire ».

Monsieur le Maire : « C'est déjà fait ».

Monsieur JOFFRE : « C'est déjà fait. Mais le problème des travaux c'est qu'on donne une fois et ensuite ils ne sont pas *ad vitam eternam* ces travaux, entre l'approche structurelle et l'approche très temporelle de ce que vont donner les Pradétans, ça fait peu.

Le deuxième point, vous avez parlé de changement de méthode, c'est votre droit, tant mieux et puis, il faut progresser dans la vie, je n'attaquerai pas sur cette ligne là. Sur la ligne 23, je m'étais battu, il faut le savoir. Sur le pôle Voix de la cave coopérative, j'ai quand même une question complémentaire à vous poser, mais qui est très brève : Est-ce que vous avez l'aval de la vente avec les coopérateurs ? Je veux savoir si vous avez l'aval, parce que c'est une question qui a été posée et effectivement, le pôle Voix, de le poser très proche de la Ville c'est très bien et à proximité de la culture du Pradet. Je me suis battu sur cette ligne, je n'ai pas pu conclure. J'espère que la future Municipalité, j'espère de tout cœur qu'elle puisse avoir l'aval de la vente coopérative. J'avais fait une lettre en son temps pour l'acquiescer. C'est bien, si vous l'avez, j'applaudis des deux mains et je vous suivrai sur cette ligne là. Quant au C.E.F.C.A. qui est sur Cap Garonne ».

Monsieur le Maire : « Le 'C.A.P.C.A.' ».

Monsieur JOFFRE : « Oui, le C.A.P.C.A., peu importe, c'est pareil on parle de la même chose. Moi, j'avais le dossier C.E.F.C.A., bon il y a le C.A.P.C.A., d'accord. C'est un centre d'étude et de formation et de calcul naval. Sur le C.E.F.C.A., je dis 'j'ai', mais vous enlèverez le 'j' si vous voulez, nous avons travaillé pendant quatre ans pour aboutir à un pôle de thalasso. En accord, avec le Ministère de la Défense bien entendu, ce dossier était prêt, il fallait conclure dans ce mandat. L'agglomération recherche de la taxe professionnelle, vous le savez, donc il est facile pour l'agglomération de dire « **Moi je veux un technopôle de la _____ et mettre des entreprises** là dedans pour récupérer la taxe professionnelle, c'est clair. C'est un choix. Je respecte ce choix. Ce n'est pas le mien. Pourquoi je dis que ce n'est pas mon choix ? Pour une raison simple, c'est que : ou on veut donner à la Commune une économie balnéaire et on se dote des outils nécessaires à cette économie, ou maintenant l'agglomération, bien entendu, elle aidera sur ce dossier, elle cherche des terrains de partout pour implanter des entreprises et avoir de la taxe professionnelle, il faut le savoir. A ce titre là, moi je trouve que c'est une mauvaise orientation.

Quand vous parlez des recettes en retour, vous en aurez peut-être plus que moi, d'abord parce que l'agglomération est sur les rails, elle a son rythme de croisière, c'est une locomotive, alors qu'il y avait beaucoup d'atermolements de l'agglomération dans cette première phase pendant cinq ans, où nous avons été dans les décisions et aux origines.

Donc le pôle Voix a été subventionné, c'est un retour qui est normal. C'est un retour qui est normal, il faut s'accrocher, mais c'est normal. Le C.E.F.C.A., c'est pas un retour qui est

normal puisque l'agglomération cherche des terrains bien évidemment. Ensuite, l'agglomération cherche une résidence universitaire sur la Ville, moi j'étais d'accord, là il va y avoir des retours. Ensuite, ils pourront soutenir des programmes sociaux qui peuvent exister. Donc, l'équité, en terme de retour, elle se justifie à partir du moment où on adhère à une communauté d'agglomération. Rassurez-vous, il y a d'autres Villes de l'aire toulonnaise qui ont pris, voilà bien longtemps, des retours, sans avoir une taxe additionnelle plus grande et autres. Parlerais-je d'autres Communes, de Hyères, parlerais-je de l'opéra de Toulon, parlerais-je de Châteauvallon etc....Donc, rien de plus normal, battez-vous et je sais que vous vous battez. Je n'ai aucun doute sur ce terrain là, mais ne croyez pas, par anticipation, qu'ils vont vous faire des cadeaux. Merci ».

Monsieur le Maire : « Merci pour votre intervention. Juste une petite remarque, on a rencontré effectivement les propriétaires, nous sommes en pourparlers et c'est très avancé ».

Monsieur JOFFRE : « C'est une bonne idée de le faire là-bas ».

Monsieur le Maire : « Très bien. Merci pour votre intervention. Pour le C.A.P.C.A., je vous ai parlé de la technopôle de la Mer, mais à aucun moment j'ai dit que j'abandonnais la thalasso, je ne crois pas l'avoir dit, pas que je me rappelle ».

Monsieur JOFFRE : « C'est des échos ».

Monsieur le Maire : « Les échos, méfiez-vous en ».

Monsieur JOFFRE : « On m'a parlé de pépinières d'entreprises, tout ça, bon ».

1. Adoption des comptes de gestion 2007 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Frédéric FIORE, Adjoint au Maire.

« Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le Maire et le Trésorier, comptable de la Commune, il y a deux types de comptes : d'une part, le compte du Maire, compte administratif, d'autre part, celui du comptable, compte de gestion. Le compte de gestion est donc confectionné par le comptable du Trésor Public qui est chargé en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Celui-ci doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Les documents budgétaires et comptables ayant été rapprochés avec les services de la Trésorerie, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal est en concordance avec le compte administratif de la Commune.

Le compte de gestion fait apparaître les résultats budgétaires de l'exercice. Il s'élève pour le budget principal à un excédent de 198 645 euros de la section d'investissement et un excédent de 3 508 126 euros dans la section de fonctionnement, soit un excédent global de 3 708 772 euros pour les deux sections.

Il convient, toutefois, de souligner que le résultat, tel qu'il est affiché, ne tient pas compte du déficit de 1126123 euros inhérent à la zone de l'Esquirol, en raison d'un mode de

comptabilisation particulier, comptabilisation de cette somme en produit exceptionnel, ainsi qu'en déficit reporté et non en charges exceptionnelles.

En conséquence, le résultat de l'exercice 2007 s'élève réellement à 2581949 euros.

En prenant en considération, les résultats de l'exercice précédent, nous avons en résultat de clôture, pour le budget principal, un déficit de 74 425 euros de la section d'investissement, un excédent de 3 894 821 euros de la section de fonctionnement, soit un excédent de 3 820 396 euros pour les deux sections.

En ce qui concerne les budgets annexes à caractère administratif, à savoir : la zone d'aménagement de la Mounine et celle du village, le résultat est un déficit de fonctionnement cumulé de 515526 euros à la clôture de l'exercice 2007.

Pour les budgets annexes à caractère industriel et commercial, à savoir : la régie des transports, les pompes funèbres, l'eau et l'assainissement, le résultat est un excédent cumulé de 876852 euros à la clôture de l'exercice 2007.

Voilà succinctement présentés les comptes de gestion.

Il est donc demandé au Conseil municipal de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées, telles que présentées dans les documents qui ont été joints.

Avez-vous des remarques ou des observations ? »

Monsieur GELY : « C'était juste pour dire que j'étais tout à fait satisfait de la présentation correcte et honnête de Monsieur FIORE sur le compte de gestion ».

Monsieur AXIOTIS prend la parole. Il pense que la gestion a été bonne. Par contre, être en excédent juste avant les élections de 3 800 000 euros, c'est bien, mais les Pradétans auraient pu en bénéficier. En allant plus loin, il y a des ratios.

Monsieur FIORE intervient afin de préciser que les ratios seront présentés dans le compte administratif. Ce débat pourra avoir lieu avec le compte administratif.

Monsieur AXIOTIS précise que l'excédent est « l'arbre qui cache la forêt ». Il y a 3 800 000 euros d'excédent, mais selon les ratios, en imposition directe par rapport à la moyenne nationale et à la moyenne régionale, Le Pradet est au-dessus. En dette par population, par rapport à la moyenne nationale et régionale, on est vraiment au-dessus. Les dépenses d'équipement, qui sont pour le bien du Pradet, on est en-dessous en moyenne nationale et moyenne régionale. **Monsieur AXIOTIS** espère que la nouvelle majorité va utiliser à bien cet excédent pour diminuer les impôts des Pradétans.

Monsieur FIORE précise à **Monsieur JOFFRE** que le débat éventuel sur cette question aura lieu après la présentation du compte administratif.

Monsieur JOFFRE : « Nous sommes d'accord. Je voulais simplement que Monsieur AXIOTIS et 'une erreur de casting' ».

Monsieur AXIOTIS : « Pas du tout ».

Monsieur JOFFRE : « Ah ! Si ».

Monsieur AXIOTIS : « Pas du tout ».

Monsieur JOFFRE : « Et je vais m'en expliquer. Le compte de gestion c'est celui de la Trésorerie. C'est un état de fait par rapport à des lignes budgétaires et ce qui est déterminant en terme d'analyse, c'est le compte administratif et le compte du Maire. Donc, le compte de gestion c'est ce qu'a fait le Trésorier par rapport aux mandats qui ont été créés, c'est une appréciation purement comptable et pas une appréciation politique par rapport à une masse d'argent qui a été dispatchée sur le fonctionnement ou l'investissement. Ce qui veut dire, en claire : compte de gestion, de Trésorerie, il est honnête, ce n'est pas une analyse politique. No comment. C'est un résultat. Seul le compte administratif valide ou non ce qu'a fait l'assemblée communale dans le mandat qui précède. C'est tout ».

Monsieur AXIOTIS souligne que les Pradétans voient que leur taxe est énorme.

Monsieur le Maire précise qu'il y a le compte administratif et passe la parole à **Monsieur ZUNINO**.

Monsieur ZUNINO souhaiterait pour la clarté de tout le monde, au mois de Février 2008, lors du budget primitif 2008, il avait posé une question à l'Adjoint aux finances afin de savoir les raisons du doublement du montant des amortissements. Il lui avait été répondu en séance d'aller voir **Madame MAURY**. Il a eu une réponse et souhaite que **Madame MAURY** dise aux Pradétans ce qu'elle a dit à **Monsieur ZUNINO** ce jour-là, afin que ceux-ci comprennent le vote de **Monsieur ZUNINO**. Il ne met pas en cause **Madame MAURY** ni les fonctionnaires.

Monsieur FIORE veut bien passer la parole à **Madame MAURY**, mais préfère que les membres du Conseil municipal votent le compte de gestion. **Monsieur ZUNINO** refuse parce que c'est lié.

Monsieur FIORE manifeste son accord sur le fait que le compte de gestion et le compte administratif sont liés et passe la parole à **Madame MAURY**.

Monsieur ZUNINO s'adresse à **Madame MAURY** afin de s'excuser de la faire participer.

Madame MAURY précise que l'augmentation des amortissements est due à une mise à jour de l'état de l'inventaire de la Commune dans le logiciel. Des amortissements ont été pratiqués sur des biens qui n'avaient pas encore été comptabilisés dans l'inventaire.

Monsieur ZUNINO poursuit son intervention afin de souligner que pendant des années la mise à jour des amortissements n'a pas été effectuée. Cela joue sur tous les budgets, certains l'ont cautionné. **Monsieur ZUNINO** déclare qu'il ne peut pas voter le compte de gestion, puisque le percepteur ne connaît pas tous les tenants et les aboutissants. Il pense que la Trésorerie n'était pas en phase avec la Commune. **Monsieur ZUNINO** précise que cela signifie que l'on a pénalisé le budget 2008 et les autres budgets n'étaient pas sincères. Par

conséquent, il annonce que son groupe s'abstiendra sur le compte de gestion et il votera contre le compte administratif.

Monsieur FIORE passe la parole à **Monsieur GELY**.

Monsieur GELY : « Juste un mot. J'avais ajouté aussi que Madame MAURY avait fait un travail de révision remarquable, si vous vous souvenez. Il faut être honnête, ça ne change rien à la finalité des comptes. Mais, cette mise à jour, il est bon qu'elle ait été faite. Mais, ça n'entache en rien, la sincérité du budget ».

Monsieur FIORE précise que le compte de gestion est bon et rappelle que les Communes ont une obligation d'inventaire depuis l'année 1997. Or, la Commune du Pradet n'avait pas un inventaire complet ceci expliquant le fait qu'un certain nombre d'immobilisations n'a pu être répertorié. Un certain nombre d'amortissements n'avaient pas été comptabilisés. **Monsieur FIORE** ajoute que le rattrapage est en cours et il précise : « On essaie de le lisser sur un certain nombre d'années pour ne pas présenter les comptes de manière un peu erronée, le constat est partagé ».

Monsieur ZUNINO demande si la Commune a le droit de récupérer sur dix ans, contrairement aux entreprises qui récupèrent leurs amortissements sur l'année.

Monsieur FIORE répond que la Commune ne récupère pas sur dix ans mais en fonction des taux d'amortissement de chaque immobilisation. Il ajoute que la Commune a non seulement le droit, mais c'est une obligation. On passe au vote du compte de gestion du Trésorier.

VOTE : **25 voix POUR**
 7 ABSTENTIONS (Mmes et MM. SICCARDI, UNIA, STASSINOS,
 VERA, ZUNINO, CONFORTINI, AXIOTIS).

2. Adoption des comptes administratifs 2007 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Frédéric FIORE, Adjoint au Maire.

Départ de Monsieur STASSINOS à 10 h 25.
Pouvoir à Madame SICCARDI.

Monsieur Le Maire sort de l'assemblée à 10 h 30.

« **Le compte administratif** est un document d'une importance toute particulière, puisqu'il est un acte de constatation destiné, d'une part, à donner une image fidèle des opérations effectuées et d'autre part, à déterminer les opérations à reprendre à l'exercice suivant, comme les résultats et les restes à réaliser. Le compte administratif constitue donc le bilan financier

du Maire ordonnateur. Il est établi à partir de sa comptabilité et présente les résultats de l'exécution du budget. Nous vous présentons ci-après les grandes lignes des résultats de l'exercice 2007 qui sont, comme tout le monde le sait, les bilans de l'équipe municipale précédente.

a) Budget principal :

En ce qui concerne la section de fonctionnement, vous avez la projection sur le tableau, les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 14 166 990 euros dont 1 126 823 euros de reprise du déficit de la zone d'aménagement de l'Esquirol et les recettes totales de l'exercice s'élèvent à 16 550 292 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent quant à elles à 12 483 492 euros. Je précise que les dépenses réelles sont celles qui donnent lieu à décaissement, par opposition aux opérations d'ordre. Les opérations d'ordre, ce sont par exemple, les amortissements.

Les dépenses de fonctionnement ont suivi l'évolution suivante : je ne sais pas si c'est très lisible pour les membres du Conseil Municipal. On observe une diminution en 2007 - 111 881 euros de ces dépenses. Cette diminution s'explique par la diminution des charges financières d'un montant de 236 737 euros par rapport à l'exercice 2006, mais j'y reviendrai. Vous noterez quand même que chaque année, nous avons repris les bilans de la mandature, donc vous noterez que chaque année il y a une évolution normalement constante des dépenses de fonctionnement.

Au regard de la dépense réelle par habitant, elle s'élève à 1 118 euros avec les travaux en régie et à 1 038 euros par habitant en extournant ces travaux. Vous avez donc le positionnement historique de la dépense par habitant. Entre 2001, 976 euros et 2007, 1038 euros, vous avez une légère augmentation de la dépense par habitant. Elles sont toutefois inférieures de 219 euros par rapport à la moyenne régionale des Communes, la référence est de 1257 euros, en étant précisé que cette référence est une donnée de l'année 2005, seule donnée disponible à ce jour.

En ce qui concerne la répartition, chapitre I « Charges à caractère général », vous avez la variation entre l'année 2006 et 2007, donc une variation **de + 5%** avec un volume de 4 millions d'euros. Vous avez des charges de personnel, un volume de 6 830 000 euros et une variation de près de 3%. Ensuite, vous avez une diminution d'un certain nombre de postes « Autres charges de gestion », stabilité -0.24, atténuation de produit -1% et la variation principale, ce sont les charges financières -35%.

Les charges financières ont diminué sur cet exercice par le biais d'une transformation d'emprunts en contrat de revolving, c'est-à-dire en ligne de trésorerie, pour un montant de 4 200 000 euros. Cette ligne de trésorerie ayant été très peu mobilisée, la Commune a payé moins de charges financières. La Commune avait une trésorerie disponible, elle a renégocié un certain nombre d'emprunts, qu'elle a remboursés. Au cours de l'exercice 2007, le montant des charges financières est inférieur à celui de l'année 2006.

Monsieur FIORE souligne le caractère ponctuel de cette baisse puisque, dès Août 2008, le contrat signé se remet automatiquement en emprunt et régénère la totalité des charges financières prévues au contrat. C'est une opération positive pour la Commune mais qui a transporté un certain nombre de charges financières sur l'exercice 2008, en partie puisque cela reprend au cours de l'exercice 2008 et surtout sur l'exercice 2009.

En ce qui concerne l'évolution des recettes réelles de fonctionnement.

Elles se sont élevées à 15 472 383 euros. **Monsieur FIORE** rappelle que les recettes réelles comprennent les produits exceptionnels, soit 1 168 744 euros dont 1 126 823 euros au titre de l'Esquirol. Ces recettes exceptionnelles, par définition, n'ont pas vocation à être structurantes et à se représenter l'année prochaine.

Les Communes de la même strate percevaient 1 500 euros par habitant. L'exercice 2007 a donc dégagé un autofinancement brut de près de 3 000 000 euros, dont 1 126 823 euros de l'Esquirol.

En ce qui concerne l'endettement.

La ventilation des recettes : des produits et des services en baisse à 840 000 euros pour 900 000 euros l'année précédente, -6% ; des travaux en régie en hausse +11%. **Monsieur FIORE** précise que les travaux en régie sont effectués par l'équipe municipale, fabriquant ainsi des immobilisations. Sont intégrés dans ces immobilisations : le coût des matières premières du matériel et le coût de la main d'oeuvre. Des impôts et taxes, ressources principales de la Commune en hausse de 3%, la hausse n'est pas due à une variation des taux mais à une variation des bases. Des dotations et subventions stables et des autres produits en hausse de 20000 euros. Sur l'ensemble du budget, cela ne représente pas grand-chose. Donc, la ventilation des recettes de fonctionnement, telle qu'elle est et leurs variations sur l'année 2006-2007.

Evolution de l'endettement.

L'encours de la dette au 31 Décembre 2007 s'établit à 14 258 867 euros. La variation de l'endettement de la Commune entre 2001 et 2007 : 14 476 402 euros en 2001, 14 258 887 euros en 2007. Très légère diminution de l'endettement sur la mandature, après avoir augmenté.

L'évolution par habitant est identique. La dette par habitant est de 1247 euros à l'entrée de la mandature et une dette de 1278 euros à la sortie. **Monsieur FIORE** précise que ce ratio doit être interprété avec un peu de recul, puisqu'il est basé sur le nombre d'habitants. Si la population augmente, le ratio diminue, par contre, comme c'est le cas a priori pour le moment au Pradet, la population diminue, ce ratio va augmenter.

Evolution de l'annuité de la dette par habitant.

L'annuité de la dette, c'est-à-dire le remboursement du capital et des intérêts s'est élevé sur l'exercice à 1 379 800 euros, soit 124 euros par habitant et représente près de 9% des recettes réelles de fonctionnement. Ce niveau s'explique par l'opération précitée sur la ligne de trésorerie, pendant sa mise en place, c'est-à-dire les 4 200 000 euros d'emprunts qui ont été transformés en contrat revolving, pendant cette mise en place c'est-à-dire le décalage qui a été opéré entre les exercices 2007 et les exercices 2008. Nous n'avons remboursé aucun emprunt, puisque c'est une ligne de trésorerie, nous n'avons pas remboursé de capital. Cela explique un

décalage de remboursement du capital sur l'exercice 2008 à partir d'Août et à partir de 2009, ce qui explique la baisse de remboursement, la baisse du ratio qui est à 124 euros en 2007.

Poste « Personnel ». Evolution des dépenses.

Le montant des dépenses par personnel en volume à l'entrée de la mandature 5 785 000 euros et à la sortie en 2007, 6 830 000 euros. Les frais de personnel ont fortement augmenté. C'est un niveau qui devient préoccupant, parce que la Commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre, une fois qu'un personnel est recruté, on le garde jusqu'à son départ à la retraite.

Monsieur FIORE précise que sur les deux années qui viennent, il n'y a quasiment pas de départs à la retraite. On a atteint un plafond semble-t-il, en matière de ressources humaines, pour le budget de la Commune.

Sur l'exercice 2007 par rapport à l'exercice 2006, les frais de personnel ont augmenté de près de 200 000 euros.

Avec une présentation en pourcentage par rapport aux dépenses, en 2001, 53.11% étaient consacrés aux frais de personnel, en 2007, 54.72% de ces dépenses y sont consacrées.

Monsieur FIORE estime, à titre personnel, que le ratio devrait être inférieur à 50%.

En matière de fiscalité.

Les taux votés en 2007 ont été identiques à ceux votés en 2006. **Monsieur FIORE** rappelle que, sur le mandat, les taux des impositions locales ont augmenté de près de 15%, que ce soit pour la taxe d'habitation ou pour la taxe foncière. Le produit des impositions s'est élevé à 6 789 213 euros, pour l'exercice 2007.

Evolution des dépenses d'équipement brut. En ce qui concerne la section d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 2 422 766 euros, dont près de 1 600 000 euros de dépenses d'équipement auxquelles il convient d'ajouter les travaux d'investissement en régie. **(FIN DE LA FACE A DE LA CASSETTE).**

La ventilation des dépenses d'investissement :

Amortissement des subventions	157 000 euros
Remboursement de capital d'emprunt	877 000 euros
Immobilisations incorporelles	128 000 euros
Immobilisations corporelles	2 516 000 euros

Evolution des recettes réelles d'investissement comparée aux dépenses réelles.

Monsieur FIORE précise que le graphique n'est pas très lisible. Il y a une courbe rouge qui montre le niveau des recettes. Entre 2001-2002-2003-2004, le niveau des recettes correspond, peu ou prou au niveau des dépenses, ce qui semble logique et ce qui semble l'illustration d'une gestion correcte, c'est-à-dire de la bonne utilisation des ressources, c'est-à-dire qu'on

n'a pas mobilisé de recettes que l'on n'a pas exploitées. Par contre, à partir de 2005-2006-2007, le montant des recettes en 2005 est de 1 900 000 euros et une dépense de 1 000 000 euros. En 2006, le montant des recettes est de 2 950 000 euros et une dépense de 850 000 euros. En 2007, la recette est de 3 142 000 et une dépense de **1 500 000 euros**.

Monsieur FIORE précise que les recettes réelles totales d'investissement se sont élevées à 3 142 000 euros pour l'exercice 2007 et non à 3 642 000, comme écrit dans la note adressée aux membres du Conseil, il y a une erreur de plume.

Monsieur FIORE rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 22 Février 2007 et prévoyait un certain nombre d'investissements pour la Commune notamment, principalement, la « Maison des petits », non achevée à ce jour, la réhabilitation de la Mairie annexe non achevée à ce jour, l'aménagement du front de mer de la Garonne achevé mais au premier trimestre 2008, le confortement de la digue des Oursinières non réalisé et la construction d'un poste de secours aux Bonnettes non réalisée.

Les recettes d'investissement, ventilation.

Affectation du résultat	2 260 000 euros principalement
Amortissement des immobilisations, qui est une recette d'ordre	484 000 euros
Les emprunts ont été réalisés sur l'exercice 2007	300 000 euros
Les subventions d'investissement	229 000 euros
Dotations et fonds divers	343 000 euros

Les résultats de l'exercice 2007.

S'agissant du budget principal, **Monsieur FIORE** précise aux membres du Conseil qu'ils ont la ventilation sous les yeux. Le budget principal présente un excédent brut de clôture, c'est-à-dire sans les restes à réaliser de 3 820 396 euros et un excédent net, compte tenu des restes à réaliser de 3 100 903 euros.

Monsieur FIORE ajoute qu'il était prévu une vue sur les ratios 2007, mais elle est difficilement lisible, elle est dans le dossier. Il souhaite faire un commentaire factuel des dépenses de fonctionnement inférieures à la moyenne régionale, un produit des impositions supérieur à la moyenne régionale, des recettes réelles inférieures à la moyenne régionale, des dépenses d'équipement inférieures à la moyenne régionale, une dette supérieure à la moyenne régionale, une dotation globale de fonctionnement équivalente, des dépenses de personnel supérieures, un coefficient fiscal très supérieur.

En matière de budget annexe.

Pour le budget de l'eau, le résultat de clôture s'élève à un excédent de 153 000 euros.

Pour le budget de l'assainissement, le résultat de clôture s'élève à près de 700 000 euros.

Pour le budget des pompes funèbres, le résultat est un déficit de 38 322 euros.

Pour la régie des transports, le résultat de clôture s'élève à 53 982 euros.

Pour le budget de la Mounine, le résultat de clôture s'élève à -459 000 euros.
Le résultat de la zone d'aménagement du village, le résultat de clôture s'élève à 56 283 euros.

Les résultats consolidés de l'exercice.

Section d'investissement positive à hauteur de 118 322 euros.

Section d'exploitation positive à hauteur de 4 063 000 euros.

Résultat total est de **4 181 322** euros.

Résultats consolidés, budget principal et budget annexe.

En conclusion, selon Monsieur FIORE, les comptes de la Commune s'inscrivent dans un contexte budgétaire délicat, en raison des marges de manœuvre étroites, dont l'équipe municipale dispose.

Les contraintes sont :

-les dépenses de fonctionnement vont naturellement progresser par le seul fait de l'inflation, l'inflation est prévue pour cette année à + 3%, par les poids des charges des personnels et du **G.V.T. (Vieillesse, Technicité)** et autres mesures techniques du Gouvernement, notamment la garantie du pouvoir d'achat, ainsi que par la hausse des charges financières, puisque, au cours de cette mandature, il va y avoir, vraisemblablement, une hausse des taux d'intérêts, sans parler du rattrapage des opérations précitées par **Monsieur FIORE**, durant la présentation. Les recettes seront stables, il n'y aura pas de hausse de taux des impôts, comme l'a rappelé le Maire. L'endettement de la Commune étant fort, le recours à l'emprunt sera forcément limité.

En conséquence, selon **Monsieur FIORE**, la situation financière de la Commune implique dorénavant une gestion rigoureuse, afin de préserver des équilibres budgétaires et comptables, qui apparaissent encore fragiles.

Monsieur FIORE demande s'il y a des observations.

Monsieur JOFFRE : « Tout d'abord, je vous remercie de la présentation, on va dire, intellectuellement honnête et j'en suis très heureux. Mais, j'ai plusieurs interventions sur ce budget, bien entendu, puisque ce fut le mien, ce fut aussi le nôtre Monsieur MESANGROAS, il fut un temps. Et je parlerai au niveau structurel. Il faut savoir que la Commune exige une gestion rigoureuse, mais c'est une gestion qui est très délicate compte tenu de la masse des recettes qui est inférieure de 219 euros aujourd'hui, à la masse des Communes de même strate, vous l'avez dit. La valse des ratios, forte discussion, mais aussi énormément de nuances dans l'approche. Si nous avions la même masse de recettes que les Communes de même strate, le ratio du personnel serait, Monsieur FIORE, à 48% ».

Monsieur FIORE intervient : « C'est faux Monsieur JOFFRE, excusez-moi, parce que le ratio des dépenses de personnel est calculé sur les dépenses, il n'est pas calculé sur les recettes. Donc, les recettes n'ont pas d'incidence ».

Monsieur JOFFRE : « Mais si on était plus riche, on aurait de quoi.... Je finis. Vous permettez que je prenne un peu la parole. Très bien. Concernant, d'abord, l'ensemble des budgets quels qu'ils soient, ils sont en excédents, c'est une bonne chose, je vous l'accorde, ou vous me l'accorderez ».

Monsieur FIORE : « Je vous l'accorde ».

Monsieur JOFFRE : « Deuxième point, concernant les distorsions entre les recettes d'investissement et les réalisations, nous avons vécu et tous ensemble, les affres soit des administrations, soit des marchés publics. Vous avez cité la Maison des petits, vous savez que nous avons eu des problèmes et c'est la raison pour laquelle elle est payée en retard, nous avons la recette et nous l'avons pas réalisée. Vous savez que c'est vrai également sur le C.C.A.S. et vous savez que c'est vrai également sur le poste de secours, parce que sur un poste de secours, nous dépendons de la D.D.E. maritime. Et à ce titre là, voilà trois gros budgets qui n'ont pas été consommés en leur heure, c'est-à-dire dans l'année 2007. Donc, ça veut pas dire qu'on réalise pas. Mais, ça veut dire qu'on a eu beaucoup de problèmes administratifs et non pas économiques ni financiers, dans l'année 2007. C'est la raison pour laquelle, nous avons des recettes d'investissement qui sont supérieures aux dépenses qui ont été engagées.

Concernant votre vœu pieux de dire 'On va essayer de mettre les dépenses de personnel à 50%' ».

Monsieur FIORE : « J'ai pas dit ça ».

Monsieur JOFFRE : « Elles devraient être à 50% ».

Monsieur FIORE : « J'ai dit, à titre personnel, j'estime que dans une Commune, elles ne devraient pas dépasser 50%. Je n'ai pas dit que c'était un vœu ».

Monsieur JOFFRE : « Mais, le constat, c'est que cette Commune n'a pas beaucoup d'agents, il en manque souvent dans beaucoup de secteurs notamment le C.T.M. et autres. Cette évolution, elle est due essentiellement et vous le regarderez, non pas à des recrutements intempestifs, mais à des stagiarisations d'emplois-jeunes qui étaient sur la Commune et ils sont au moins au nombre de cinq qu'il faut consolider. Est-ce qu'il faut mettre dehors un emploi-jeune quand il est à l'Espace des arts ou ailleurs. Je crois qu'on l'a gardé pendant deux ou trois ans et ensuite on lui dit 'On te remercie, on en prend un autre' et donc la politique a été quand même, de titulariser ces emplois-jeunes. Et donc, ils entrent, forcément sans aide, dans les dépenses de personnel. Donc, les marges de manœuvre sont faibles, elles ont toujours été faibles, Monsieur FIORE.

Maintenant, le potentiel d'imposition. En terme de moyenne, il est forcément supérieur aux moyennes d'un parc. Il y a une explication qui est simple, mais ce n'est pas la seule : A partir du moment où il y a un parc résidentiel sur la Ville, à partir du moment où vous avez des maisons en terme d'unité d'habitation, ça contribue plus qu'un logement et il y a les distorsions sur la sociologie de la Ville avec le logement.

Autrement dit, on ramasse plus, en clair, avec une maison qu'avec un appartement, qui peut être en coeur de Ville et autres. Si vous corrigez ça, je vous dirai bravo et je vous suivrai sur toutes les initiatives d'économie, mais il faut savoir qu'elles sont extrêmement difficiles à réaliser. Il faut savoir que d'une année sur l'autre, vous prenez dans la figure et vous l'avez dit tout à l'heure, toutes les incidences de l'Etat et des transferts de charges et ne serait-ce que les promotions et les changements de grade du personnel. Donc, vous prenez 3% de toute façon, d'une année sur l'autre, parce que vous avez l'effet mécanique lié à l'inflation, au pouvoir d'achat et également aux grades qui changent bien entendu pour l'ensemble du personnel.

Ecoutez, maintenant sur l'eau et de l'assainissement, parce que je ne voudrais pas qu'on raconte trop d'histoires sur cette affaire là ».

Monsieur le Maire : « On n'a rien dit, nous ».

Monsieur JOFFRE : « Je réponds à Monsieur FIORE ».

Monsieur FIORE : « Je n'ai rien dit, j'ai juste présenté un résultat comptable en matière d'eau et d'assainissement, ne faites pas de procès d'intention ».

Monsieur JOFFRE : « Je n'en fais pas. Je dis, il y a des excédents en eau et en assainissement, c'est impossible et je ne parlerai pas des actions politiques que nous avons menées. C'est impossible et je voudrais qu'on l'entende, de ne pas garder des masses et des excédents de recettes sur l'eau et l'assainissement, impossible, sinon comme il s'agit d'une taxe communale et pas de la taxe qui est versée au syndicat d'assainissement. Sur cette taxe communale, à ce moment là, c'est elle seule qui permet de créer des recettes pour améliorer les systèmes d'eau et d'assainissement. Autrement dit, c'est un résultat qui n'est pas du tout aberrant et au contraire, ceux-là de résultats, l'eau et l'assainissement, ce sont des résultats qui sont extrêmement positifs, compte tenu des petites masses, parce qu'on peut engager des travaux d'assainissement dans la Commune sur la taxe communale. Alors ça, ce n'est pas une erreur du tout que d'avoir thésauriser sur l'assainissement ou sur l'eau. Je dirai qu'on a baissé, vous le savez, parce qu'il y a eu une mécanique qui n'était pas électorale, il y avait des masses, il faut au moins accorder de dire, il y a des excédents, donc on peut baisser, je ne l'ai pas fait par démagogie Monsieur FIORE, au moins en terme de financier, c'est pas de la démagogie politique. Parce que démagogie politique, on aurait pu aller beaucoup plus loin sur l'eau et l'assainissement. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur AXIOTIS**.

Monsieur AXIOTIS : « Je vais revenir un peu sur tous ces chiffres. On s'aperçoit bien et les Pradétans, je crois qu'on est là pour servir les Pradétans. On s'aperçoit très vite, avec vos chiffres que nos Pradétans, nous Pradétans, nous payons des taxes élevées, nous sommes les plus endettés par rapport à la moyenne nationale et régionale et on s'aperçoit que les dépenses d'équipement, pour le bien-être de la population, sont les plus basses en moyenne nationale et régionale. Donc, encore une fois, comme vous l'avez dit et vous l'avez bien dit, les dépenses doivent être au même niveau que les recettes et en 2005, on s'est aperçu qu'il y a eu un écart énorme entre les recettes et les dépenses et là, je pense que c'était de la démagogie, puisqu'il y avait les élections qui arrivaient en 2007. Donc, je dis simplement, que la nouvelle majorité doit bien prendre en compte ce point. Nous ne sommes pas une entreprise privée pour faire des résultats, nous devons respecter les recettes avec les dépenses pour le bien-être de nos Pradétans et pour diminuer les taxes au Pradet. Deuxièmement, je ne parle pas de l'assainissement, je parle de l'eau, est-ce que vous pensez acceptable qu'on ait un excédent au budget de l'eau de 153 000 euros et que ce ne soit pas réparti sur les Pradétans, en matière de coût et d'eau ? Je trouve ça excessif. Je dis très clairement que les résultats et faire-valoir qu'on a eu des excédents de 3 800 000 euros, c'est bien, mais je crois que les Pradétans n'en ont pas vu la couleur. J'espère que la nouvelle majorité utilisera à bien ces excédents pour d'abord, le bien-être dans le Pradet, avec des équipements dignes de ce nom, puisqu'on paie

quand même des taxes importantes et nous sommes les plus endettés par rapport à la région. C'est pour moi très important. Je serai très vigilant sur tous ces sujets ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame VERA**.

Madame VERA est inquiète au sujet des charges de personnel. Elle interroge la nouvelle équipe municipale, afin de savoir si des restructurations ou une baisse d'effectif sont prévues. Elle suggère de prendre plus de gens de terrain et moins de personnes avec des grades. Par ailleurs, s'agissant des restes à réaliser qui sont toujours dépensés l'année d'après, selon **Madame VERA**, elle demande comment ils vont être utilisés par la nouvelle équipe municipale.

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur PEZERY** pour répondre à la question relative au personnel

Monsieur PEZERY précise que, depuis le mois de Mars, un tour des services est effectué, en partant des responsables de service et en allant jusque sur le terrain. Différentes équipes ont été rencontrées sur leur lieu de travail. Un C.T.P. s'est tenu le 20 Juin 2008, afin de présenter aux syndicats la façon dont la nouvelle équipe municipale va travailler en direction du personnel. Début Septembre, la première commission de personnel est prévue, au cours de laquelle l'équipe municipale va exposer cela.

Monsieur FIORE prend la parole, afin de répondre à la question relative aux restes à réaliser. Les restes à réaliser concernent principalement la maison des petits et la réhabilitation de la Mairie annexe. Normalement, cela devrait voir le jour en 2008. **Monsieur FIORE** espère ne pas avoir à les reporter sur l'exercice 2009.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur STASSINOS**.

L'intervention de Monsieur STASSINOS est incompréhensible, il n'a pas utilisé de micro.

Monsieur FIORE répond à **Monsieur STASSINOS**.

A propos de la prise en compte de tous les taux. Si T.P.M. décide d'augmenter les taux, c'est la responsabilité de T.P.M.. Si l'Etat décide d'augmenter les taux, c'est la responsabilité de l'Etat. Notre responsabilité, ce sont les taux de la Commune. Le Maire ne peut avoir une incidence que sur les taux de la Commune. Il y a un engagement fort, c'est un engagement de campagne, renouvelé solennellement à chaque Conseil municipal. Les taux Taxe d'Habitation, Taxe Foncière, Taxe Foncière bâti et non bâti ne seront pas augmentés.

Mais ce n'est pas parce que T.P.M. va augmenter les taux ou que l'Etat va augmenter ses taux que les taux de la Commune doivent diminuer, sinon il n'y a aucune marge de manœuvre. **Monsieur FIORE** ne rejoint pas **Monsieur STASSINOS** sur cette position. Il précise que : « Si, compte tenu de nos contraintes, nous respectons notre engagement, ce dont je ne doute

pas, ça sera déjà une excellente chose, parce que comme je vous l'ai fait remarqué, il y a une inflation de 3%. Si le taux reste stable sur la durée du mandat, sur six ans, ça équivaut à une baisse relative des impôts ».

Sur le deuxième point, l'utilisation de la trésorerie, le remboursement de la dette.

Cela pourrait se concevoir, mais dans l'ensemble des emprunts de la Commune, il y a des pénalités pour remboursement anticipé.

En outre, les emprunts ont été effectués sur des taux d'intérêts faibles. **Monsieur FIORE** explique : « Alors que si je rembourse une dette maintenant, je risque d'avoir à mobiliser des emprunts nouveaux en 2008, pas forcément en 2008, mais plus vraisemblablement en 2009, en 2010. Là, comme il y a une hausse des taux d'intérêts, je vais rembourser un emprunt à 4.50 pour me refinancer par un emprunt ultérieurement à 7% ou à 8%. Est-ce que là ça a du sens de faire ça ? A titre personnel, je ne crois pas. Donc, compte tenu des pénalités qui nous seraient imposées, parce qu'on n'a aucun emprunt sans pénalités, même sur les taux variables, il n'est pas logique de rembourser les emprunts. Après, à nous de trouver une structure financière style « revolving » qui nous permet d'utiliser correctement cette trésorerie parce qu'il est vrai, je vous rejoins là-dessus, qu'on a une trésorerie qui n'est pas mobilisée correctement, c'est-à-dire que comme la trésorerie dans une Commune ne rapporte pas d'argent, nous n'avons pas la possibilité de la placer, nous avons de l'argent qui dort. Donc, à nous de trouver une structure financière qui soit performante, pour pouvoir utiliser au mieux cette trésorerie dans la mesure où on ne s'en sert pas pour réaliser des investissements ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur ZUNINO**.

Monsieur STASSINOS intervient : « Les taux ne sont pas décidés par T.P.M., ils sont votés par l'assemblée communautaire. Vous avez voté ces taux. Les taux syndicaux, c'est pareil. Ce ne sont pas des taux qui sont décidés comme ça, les taux sont votés. Quand vous votez une augmentation de taux, c'est un acte politique qu'il faut assumer ».

Monsieur FIORE : « Il est clairement assumé, maintenant il ne faut pas se retrancher derrière les mots. Un acte politique, oui. Assumé, oui. Sauf que à T.P.M. une voix = une voix et la voix du Pradet, c'est la voix du Pradet, il y a onze Communes. C'est à la majorité ».

Monsieur STASSINOS : « Il n'y a pas de rapport ».

Monsieur FIORE : « Dans l'intérêt de la bonne gestion de la Commune, des fois, il est préférable de voter quelque chose, même si on n'est pas forcément d'accord, parce qu'on ne travaille pas seul et parce que au-delà de l'acte politique du vote, il y a quand même des enjeux financiers extérieurs qui font qu'il vaut mieux accepter quelque chose qui est inéluctable, parce qu'on aurait voté contre, cela n'aurait rien changé, les taux augmentaient. Donc, il valait mieux voter pour et se mettre en situation d'obtenir, dans d'autres domaines, des compensations. Ça marche plutôt comme ça ».

Monsieur STASSINOS :

« Rien n'est inéluctable et en particulier l'augmentation des taux. Parce que, une fois de plus, c'est l'augmentation des taux globale, si c'est pour laisser les taux d'habitation et du foncier stables et augmenter à côté d'autres taxes comme les taux intercommunaux, les taxes syndicales, pour les Pradétans ce n'est pas intéressant, parce qu'il y a plus d'impôts à payer à la fin de l'année et c'est pas ce qu'on souhaite. C'était le sens de mon propos. Je pense que ce soit les taux syndicaux ou les taxes intercommunales, ce ne sont pas des taux qui sont imposés, ce sont des taux qui sont proposés, libre à vous de voter ou de ne pas voter ces taux ».

Monsieur FIORE : « Je vous rejoins. Personne dans cette équipe n'est favorable à l'augmentation des taux ».

Monsieur STASSINOS :

« Parfait. Nous serons derrière vous. On vous supportera sur ce point là. Sur les charges financières pour terminer, vous-même, vous avez dit tout à l'heure que l'augmentation des taux allait impacter les charges financières. Donc, c'est qu'il y a une partie variable, j'imagine, dans les lignes de crédit ».

Monsieur FIORE : « 8% de la dette est structurée en dette variable et soumise à l'évolution des taux d'intérêts à court terme ».

Monsieur STASSINOS : « Si on peut rembourser 8% de la dette, c'est déjà un bon.... »

Monsieur FIORE : « Je vous ai expliqué aussi, vous ne m'avez pas écouté, que même sur les emprunts à taux variables, il y a avait des pénalités de remboursement sur la capital restant dû.

Monsieur STASSINOS : « De combien, 0.5 ? »

Monsieur FIORE : « 2% ».

Monsieur STASSINOS : « 2%, c'est beaucoup ».

Monsieur FIORE : « C'est pas moi qui ai négocié les contrats ».

Monsieur STASSINOS : « Non. Mais je pense que, par contre, Monsieur MESANGROAS y était à l'époque ».

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas négocié non plus ».

Monsieur STASSINOS : « Je ne doute pas une seconde que vous avez de grosses capacités de négociations pour aller voir toutes les banques, comme ça se fait naturellement, on le fait tous à titre personnel : retourner voir les banques et peut-être renégocier le taux de remboursement, les frais, baisser à 0.5 ou 1 et rembourser 8% de la dette, je pense que tous les Pradétans apprécieraient. Si vous avez besoin d'un petit coup de main ».

Monsieur le Maire : « Merci de vos conseils ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur ZUNINO**.

Monsieur ZUNINO est ravi. Il remercie **Monsieur FIORE**. Il est également content de l'intervention de **Monsieur AXIOTIS** sur les ratios parce que lui-même s'est battu pendant des années sur des ratios.

Monsieur ZUNINO n'est pas d'accord avec **Monsieur AXIOTIS** au sujet de l'eau. Il faut préciser l'excédent de l'eau et de l'assainissement, il faut continuer comme cela parce qu'il y a des travaux. Des canalisations sur le Pradet sont très vieilles, certaines explosent en cours d'année.

Monsieur AXIOTIS précise qu'il s'agit, là, de problèmes d'assainissement et distingue le budget de l'eau de celui de l'assainissement.

Monsieur ZUNINO explique que ses propos portent sur les problèmes d'eau et non pas sur ceux de l'assainissement. Il souligne que lors de la construction du réservoir, la Commune n'avait pas le financement pour le construire et le rénover. Il précise qu'il faut avoir un réservoir pour préserver l'eau.

Par ailleurs, **Monsieur ZUNINO** ajoute qu'il a toujours voté le budget des pompes funèbres, mais cette année le budget est déficitaire de 38 000 euros. Il demande quelles sont les actions envisagées pour le rééquilibrer. Auparavant, il votait pour le budget parce que des caveaux étaient construits et ils étaient revendus au coût, légèrement supérieur pour équilibrer le budget. Actuellement, il est surpris par le montant du déficit.

Monsieur FIORE souligne que le déficit s'explique par la remarque que **Monsieur ZUNINO** a fait observer. En 2007, il n'y a pas eu de vente de caveau, il devrait y en avoir quelques unes en 2008. Cela devrait rééquilibrer les choses. **Monsieur FIORE** estime qu'il s'agit d'un déficit conjoncturel.

Monsieur AXIOTIS intervient afin de répondre à **Monsieur ZUNINO**. IL précise qu'il y a deux budgets, celui de l'eau et celui de l'assainissement. L'excédent du budget de l'assainissement est de 700 000 euros, **Monsieur AXIOTIS** déclare qu'il n'a pas fait de remarques sur ce budget, qui permet de faire les travaux. Sur ce point, il manifeste son accord avec la position de **Monsieur ZUNINO**.

En revanche, il y a le budget de l'eau qui est à 153 000 euros, c'est sur ce point qu'il a fait une remarque.

Monsieur FIORE souligne qu'il y a également des travaux et des investissements à faire dans le budget de l'eau.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur GELY**.

Monsieur GELY : « Moi, je voudrais simplement dire, d'abord, que j'assume notre politique d'emprunts. Les taux d'intérêt que nous avons eus se situent en dessous des moyennes des Communes de la même strate, cela dits si vous pouvez faire mieux, moi je m'en réjouirai. C'est pas du tout une question personnelle. J'ajouterai aussi que nous sommes fiers, la Municipalité, et Roland JOFFRE est fier du bilan positif qu'elle laisse, bilan positif qui a été reconnu aussi dans la revue « Challenge », qui ne fait pas particulièrement de cadeau et qui est parue au mois de Février. C'est une satisfaction pour nous. La gestion rigoureuse, elle a toujours été et elle doit continuer, la teneur des finances, c'est un combat et vous l'avez senti. **Monsieur FIORE**, je pense que c'est un bon point pour la Commune. Quant à votre constat personnel de ramener les dépenses de personnel en dessous de 50%, je vous le souhaite aussi, mais je vous souhaite aussi bon courage. Ça c'est aussi des combats que nous avons essayés de mener, mais il faut toujours être vigilant et sur la brèche. Moi, je souhaite que vous fassiez un bon usage de ce qu'on vous laisse et si vous faites mieux, croyez bien que je m'en réjouirai ».

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur JOFFRE**.

Monsieur JOFFRE : « Trente secondes, pas plus. **Monsieur FIORE**, sur la stabilité des impôts, plus exactement des taux, je crois que pour le public, il faut dire aussi, parce que vous n'en avez pas parlé, de l'épargne d'une Commune qui vit sur un ratio d'épargne. Nous avons eu d'énormes difficultés au cours des deux décennies à restaurer l'épargne qu'elle soit net ou brut, les calculs ne sont pas les mêmes. Donc, une Commune est jugée sur sa gestion aussi au niveau de l'épargne. Vous n'en avez pas parlé, je me permets de vous le dire. Je veux revenir aussi, sur une ambiguïté concernant les soldes de, quand on a de l'excédent, on va solder de l'emprunt de la dette ».

Monsieur le Maire : « Vous m'aviez dit trente secondes ».

Monsieur JOFFRE reprend son intervention : « C'est une erreur monumentale de solder la dette. On peut solder un emprunt dans le cadre d'un budget, parce qu'on a eu plus de recettes pour une année. Parce que solder une grande partie de la dette, ça veut dire que, dès que vous allez réaliser, vous n'aurez plus les recettes structurelles et il faudra voter un nouvel emprunt, qui aura une incidence. Or, la stabilité d'une Commune exige, à un niveau donné, de pouvoir rembourser une dette acceptable pour la Commune. Donc, je ne partage pas du tout la notion de solder une dette qui, d'ailleurs, s'éteint d'année en année par le remboursement du capital et qui permet justement le nouvel emprunt. Je souhaite simplement la stabilité de la dette et pas le désendettement, je vous le dis et c'est pas la peine de discuter autrement. Je vous remercie ».

Monsieur FIORE demande si des personnes ont encore des remarques, afin de passer au vote. Il demande au Maire de sortir de la salle pour faire procéder au vote.

Monsieur JOFFRE suggère de voter « en bloc » et non pas par chapitre.

Monsieur FIORE fait procéder au vote du compte administratif de la Commune.

VOTE : **24 voix POUR**
 5 ABSTENTIONS (Mmes et MM. SICCARDI, UNIA, STASSINOS,
 VERA et AXIOTIS).
 2 voix CONTRE (M. ZUNINO et Mme CONFORTINI).

Monsieur FIORE déclare que le compte administratif de la Commune est approuvé, le Maire peut de nouveau entrer.

b) Budgets annexes :

- Eau :

Monsieur FIORE fait procéder au vote du budget de l'eau.

VOTE : **24 voix POUR**
 4 ABSTENTIONS (Mmes et MM. SICCARDI, UNIA, STASSINOS et
 VERA).
 3 voix CONTRE (M. ZUNINO, Mme CONFORTINI et M. AXIOTIS)

- Assainissement :

Monsieur FIORE fait procéder au vote du budget de l'assainissement.

VOTE : **25 voix POUR**
 4 ABSTENTIONS (Mmes et MM. SICCARDI, UNIA, STASSINOS et
 VERA).
 2 voix CONTRE (M. ZUNINO et Mme CONFORTINI)

- Pompes Funèbres :

Monsieur FIORE fait procéder au vote du budget des Pompes funèbres.

VOTE : **30 voix POUR**
 1 ABSTENTION (M. AXIOTIS)

- Zone d'aménagement du Village :

Monsieur FIORE fait procéder au vote du budget de l'aménagement du Village.

VOTE : **25 voix POUR**
 4 ABSTENTIONS (Mmes et MM. SICCARDI, UNIA, STASSINOS et
 VERA).
 2 voix CONTRE (M. ZUNINO et Mme CONFORTINI)

- Zone d'aménagement de la Mounine :

Monsieur FIORE fait procéder au vote du budget de la zone d'aménagement de la Mounine.

VOTE : **24 voix POUR**
 5 ABSTENTIONS ((Mmes et MM. SICCARDI, UNIA, STASSINOS
 VERA et AXIOTIS).
 2 voix CONTRE (M. ZUNINO et Mme CONFORTINI)

- Transports routiers :

Monsieur FIORE fait procéder au vote du budget des transports.

VOTE : **31 voix POUR**

Monsieur ZUNINO intervient afin d'expliquer les votes CONTRE. S'agissant de l'eau et de l'assainissement, il avait demandé, depuis plusieurs années, un Conseil municipal sur l'eau. Il réitère cette demande, sachant que le contrat peut être renégocié dans quatre ans. **Monsieur ZUNINO** souligne que l'équipe municipale a le temps de préparer et de tout analyser afin de voir ce qu'il est possible de faire pour l'eau et l'assainissement dans l'avenir. Il précise qu'il a voté contre pour cela. Le fonctionnement de l'eau par rapport à la Commune peut passer, mais en partie.

Monsieur FIORE déclare qu'il peut déjà faire une réponse positive sur ce point. L'équipe municipale est entièrement d'accord sur le principe.

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur GEX**.

Monsieur GEX signale qu'il y aura une séance le 9 Novembre prochain sur l'eau et l'assainissement. De plus, il y a un contrat qui a été accepté pour deux ans et non pour quatre ans.

Monsieur ZUNINO explique que les Maires de France et toutes les Communes vont vers la régie, sans parler de régie directe, mais d'une régie mixte entre le privé et la Commune, afin de gagner de l'argent. L'eau étant une denrée rare, il faut voir le coût. Il suggère d'économiser sur l'eau.

Monsieur FIORE prend la parole. Il manifeste son accord sur le principe, mais s'interroge sur la possibilité juridique de renégocier le contrat.

Monsieur ZUNINO signale qu'il convient de regarder le contrat, des renégociations sont prévues. Par ailleurs, s'agissant du budget de la zone d'aménagement de la Mounine, lorsque le budget a été établi à l'époque, une part belle a été faite à un promoteur, c'est la raison pour laquelle **Monsieur ZUNINO** avait voté contre le budget, puisque le social payait la même pénalité que le promoteur. De plus, le budget est déficitaire et il mettra tout en œuvre pour récupérer l'argent.

Retour de Monsieur le Maire.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2007 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Frédéric FIORE, Adjoint au Maire.

Monsieur FIORE : Considérant les reports d'une part et les restes à réaliser d'autre part, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2007 de la manière suivante :

-Budget principal :

Au compte recettes	1068	2 000 000 euros.
Au compte recettes	002	1 894 821 euros
Au compte dépenses	001	74 425 euros

-Budget de l'eau :

Au R 1068	20 000 euros
Au R 002	90 000 euros
Au R 001	43 000 euros

-Assainissement :

R 1068	250 000 euros
R 002	329 000 euros
R 001	127 000 euros

-Pompes funèbres :

Au compte D 002	36 933 euros
D 001	1 388 euros

-Budget des transports :

R 002	30 991 euros
R 001	22 990 euros

-Budget de la Mounine :

Au compte D 002	459 000 euros
-----------------	---------------

-Budget du Village :

Au compte D 002	56 283 euros
-----------------	--------------

Pour la bonne information des membres du Conseil, le D 001, c'est report en solde d'exécution négatif, le R 001 c'est un solde d'exécution positif de la section d'investissement, le D 002 c'est en section de fonctionnement, un déficit de fonctionnement reporté, le R 002 un excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur FIORE demande s'il y a des remarques et fait procéder au vote.

VOTE : **25 voix POUR**
7 ABSTENTIONS (Mmes et MM. SICCARDI, UNIA, STASSINOS, VERA, ZUNINO, CONFORTINI, AXIOTIS).

4. Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne les élus de l'équipe municipale, ce sont les membres de la C.A.O. : Monsieur Bernard PEZERY, Monsieur Yves PARENT, Madame Jennifer DELI, Monsieur Charles GEX, Mademoiselle Christine MORICE et Madame Jacqueline BOTELLAS.

Monsieur le Maire : « Pour les groupes suivants, si vous voulez prendre les membres de la C.A.O. qui existait, il n'y a aucun problème, autrement vous pouvez désigner d'autres membres. En ce qui vous concerne c'était Monsieur Roger GELY, chez vous c'était Monsieur Christian GARNIER, donc on vous met vous (s'adressant à Madame **SICCARDI**) ».

Madame SICCARDI : « En attendant qu'il revienne ».

Monsieur le Maire : « Ensuite, il y avait Madame BASTOUL qui était dans votre groupe, Monsieur JOFFRE, là c'est OK ».

Monsieur le Maire s'adressant à **Monsieur ZUNINO** : « Il n'y avait personne de votre groupe puisque c'était la C.A.O. ».

Monsieur ZUNINO manifeste son accord, puisqu'il y a eu le vote.

Monsieur le Maire souligne que pour les représentants de la société civile, il a été fait appel à des représentants de quartiers. Les membres ont tous accepté et seront désignés ultérieurement.

Monsieur le Maire procède au vote.

VOTE : UNANIMITE

5. Commission de délégation des services publics locaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

La question numéro 5 est dans le prolongement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'avec leur accord, il propose la même composition que celle de la Commission précédente fait procéder au vote.

VOTE : UNANIMITE

6. Comité technique paritaire

Rapporteur : Monsieur Bernard PEZERY, Adjoint au Maire.

Monsieur PEZERY demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : UNANIMITE

7. Création d'un emploi d'animateur/modérateur vacataire

Rapporteur : Monsieur Bernard PEZERY, Adjoint au Maire.

Monsieur JOFFRE annonce qu'il votera contre ce choix.

Monsieur le Maire lui fait part de sa compréhension fait procéder au vote.

VOTE : **29 voix POUR**
 3 voix CONTRE (Mme et MM. GELY, JOFFRE et BASTOUL).

8. Convention quadripartite portant sur la facturation du service syndical d'assainissement – autorisation de signer la convention

Rapporteur : Monsieur Yves PARENT, Adjoint au Maire.

Fin de la face B de la première cassette. Le début de la deuxième cassette ne contient pas les propos relatifs à cette question. L'enregistrement commence à la question suivante.

VOTE : **30 voix POUR**
 2 ABSTENTIONS (MM. GELY et AXIOTIS)

9. Rapport annuel 2007 sur la qualité et le prix des services publics eau potable et assainissement

Rapporteur : Monsieur Charles GEX, Conseiller Municipal.

Monsieur GEX : « Est-ce que la page 57 a été distribuée ? On va commencer par le service d'eau potable. Je vais vous présenter le rapport annuel. C'est un paquet de 57 pages et reporté chaque année avec quelques chiffres qui sont changés. Or, c'est la dernière année que nous présentons le budget comme ça, puisqu'au mois de Novembre on a voté une nouvelle **DCSP** qui fera que l'année prochaine ça sera autre chose.

Je ne veux pas vous submerger de chiffres, ni vous noyer dans les chiffres, j'ai pris un extrait, surtout pour les personnes qui nous ont fait le plaisir de se déplacer pour nous écouter.

L'eau, le patrimoine, pour ceux que ça intéresse. La longueur totale du réseau : 82 Km, hors linéaires correspondants aux branchements, c'est-à-dire que lorsque vous avez une canalisation qui passe dans une rue, il y a une maison qui se trouve à 50 mètres, ce n'est pas comptabilisé, puisque le compteur d'eau est au pied de la maison en général.

Le branchement d'eau potable : **4560 recensé en** . En linéaire, les branchements d'eau potable **au pied** des canalisations 16 000 mètres, aux compteurs 5266, à comparer avec le nombre d'habitants, qui est de 9000 environ.

Autres installations qui appartiennent à la Commune :

Le forage de la Foux, très important. Capacité : 2880 mètres cube/heure.

Les installations de reprise :

Collet du Pastre : 60 mètres cube/heure

Des réservoirs qui nous permettent de stocker jusqu'à 3800 mètres cube.

Voilà le patrimoine communal.

Volume consommé total, consommation sur un an : Cela comporte la consommation personnelle puis aussi la consommation de la Commune : 913 764.

Le volume introduit dans le réseau : 1 014 842 mètres cube, ce qui veut dire qu'il y a des fuites. C'est pour cela que quand j'entends certaines personnes dire qu'on a un excédent et qu'il faudrait le résorber, moi je préfère rechercher des fuites qui évitent à la Commune de payer de l'eau dont on ne se sert pas, plutôt que de laisser s'écouler l'eau.

Le rendement du réseau est de 90%. C'est un réseau qui est sur la moyenne supérieure. Sans aller féliciter le fermier, nous pouvons quand même le remarquer.

d'eau potable : 5271. Tout à l'heure, je vais vous faire la même chose pour l'eau usée et vous retrouverez ce chiffre de 5271.

Ce qui nous intéresse c'est de voir l'exploitation : l'eau. En aparté, je dois vous dire que l'eau vient de Pierascasse, de l'usine de La Valette, celle-là on la paie, et de la Foux. La Foux est très intéressante parce qu'on ne la paie pas, malheureusement, depuis 2003 jusqu'en 2007, il y a des différences considérables. Cela vient de la nappe qui baisse, de la non utilisation pendant certaines périodes de l'année, car l'augmentation des nitrates est préjudiciable à la santé, cela fait qu'on ne peut pas utiliser cette eau.

Volume produit à la Foux, en 2003 : 473 553. Je passe à 2005 : 337 000. Je passe à 2007 : 355 000. Là aussi, nous avons une campagne de recherches à effectuer, nous sommes en train de la faire pour trouver de nouvelles ressources. Ces nouvelles ressources se trouvent en profondeur et non pas en surface, puisqu'en surface on retrouverait les mêmes inconvénients concernant les nitrates.

Le volume acheté au S.I.A.E.. Le S.I.A.E. c'est le syndicat de l'eau. Donc, c'est de l'eau qui nous vient du canal de Provence de Toulon et de Toulon. En 2003 : 640 000, en 2007 : 758. C'est tout à fait normal, moins on en a de la Foux, plus il faut qu'on en achète. Le but est de

rechercher de l'eau à la Foux, c'est un but absolument indispensable pour, peut-être pas faire baisser le prix de l'eau, mais plutôt le stabiliser.

Le volume total mobilisé : 1 114 000 en 2003 et en 2007 : 1 014 000. Cela, je pense, est dû à la diminution de la population et non pas à la diminution de la consommation. On consomme environ 150 litres à 200 litres d'eau par personne et par jour.

On note une baisse très importante de la production d'eau du forage de la Foux liée à la sécheresse persistante. J'ai oublié de vous dire, c'est plutôt la sécheresse, mais enfin les nitrates y sont également pour quelque chose.

Travaux réalisés par la Commune, cela nous intéresse parce que ce sont les dépenses de cette année :

*L'extension du réseau de la Z.A.C. de l'Esquirol, qui comporte 278 mètres linéaires de réseau **fonds** et 7 branchements.

*Le renouvellement de la rue Lantrua, il y a eu des travaux en eau potable et en eaux usées : 276 mètres + 21 branchements.

*Renouvellement de la rue Colonel Couderc : 96 mètres en diamètre 100 + 3 branchements.

Travaux appréhendés par la Commune de renouvellement des canalisations vétustes, parcelle prévue à la charge du fermier par le nouveau contrat de la D.S.P.. Le 20 Novembre on va passer un nouveau contrat qui fait que les termes de celui qui existait depuis plusieurs années, est caduc et on va passer sur une nouvelle forme de contrat, c'est-à-dire qu'on a un prix de l'eau fixe, le fermier a à sa charge le renouvellement de canalisations, mais il nous en reste encore beaucoup. Un choix a été fait par les services techniques pour dire. On a également changé des canalisations en plomb, il en reste encore 463.

Elles seront remplacées sur 13 ans, mais là je vais m'efforcer de les changer en moins de temps que ça puisqu'on sait que le plomb est quelque chose qui n'est pas favorable. Je vais m'y attacher personnellement puisque je suis chargé de ce dossier.

Les évènements d'exploitation. Ce qui nous intéresse, c'est la qualité de l'eau distribuée. En dureté, on passe du minimum 26 au maximum 46. En nitrate, **mini : pas**, maxi : 20, le maximum étant 50. Tout cela parce qu'on mélange de l'eau venant de Pierascasse à l'eau de la Foux. Le PH, acidité, c'est de 7.2 à 8.2. La valeur des seuils est 6.5 à 9. Le rapport du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine produit par la D.D.A.S.S. et non pas par le fermier, mais il rejoint le fermier sur cette base : eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés. Nous n'avons pas mesuré le radium, le magnésium. On mesure : les nitrates, le PH.

Aucune non-conformité de potabilité de l'eau n'a été détectée ni en bactériologie ni en physico-chimie.

Service aux clients. Nous avons un service au client, il est destiné à tous. C'est l'accueil à l'agence VEOLIA EAU à La Garde. Il y a également, à La Garde, un petit journal de l'eau « Bienvenue à votre eau ».

Les engagements à votre service, ça c'est très important :

*respect des plages de rendez-vous. Vous pouvez être sur la plage, avoir un problème d'eau potable, le rendez-vous est fixé à 2 heures, c'est-à-dire normalement deux heures après ils doivent être présents.

*intervention en urgence chez vous : deux heures.

*le devis d'un branchement : pour un cabanon, pour une maison, 8 jours.

* « assurance fuite », c'est VEOLIA qui la propose. Vous pouvez vous assurer contre les fuites d'eau, ça vous coûtera 10 euros, prise en charge : deux fois le volume habituel.

On arrive à ce qui vous intéresse le plus : le prix de l'eau. Dans le prix de l'eau, sur votre facture, il y a le prix de l'assainissement. Le prix de l'assainissement détaillé tout à l'heure viendra en diminution du prix de l'eau. Le montant total hors taxes : 483. Au 1^{er} Janvier : 486, c'était pour une consommation type de 120 mètres cubes. Ceux qui ont plus paient moins, et ceux qui ont moins paient plus. Le prix au mètre cube d'eau revient à 4.03. Or, au 1^{er} Janvier 2008 et au 1^{er} Janvier 2007, il est de 4.06, c'est-à-dire une évolution de 0.7%.

La principale évolution du prix est liée à la modification des redevances de l'agence de l'eau. Elle a transformé la redevance : une partie a été mise sur l'assainissement, une partie sur l'épuration. La transformation au 1^{er} Janvier des redevances de l'agence de l'eau : la « lutte contre la pollution » à 0.46 euros par mètre cube devient « redevance contre la pollution » à 0.19 ; et redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.13 euros par mètre cube.

Le nouveau contrat d'eau potable, compte tenu de ce qui a été voté, commencera à partir de Février 2009, ce qui a été voté en Novembre n'a aucune incidence cette année.

Est-ce que la page 57 a été distribuée ? A la dernière page, dans les travaux à programmer, le fait de passer une nouvelle **D.C.S.P.**, une délégation de services publics, étant donné que depuis plusieurs années on utilisait la même trame, on changeait certainement les chiffres et pas du tout les explications. La nouvelle DSP fait qu'on a un prix fixe et la charge pour le fermier de faire des travaux. Là, ces travaux étaient restés à la charge de la collectivité. Il y a donc quelque chose à changer quand vous aurez la page.

J'ai quand même oublié une chose, les orientations pour l'avenir :

*Protéger la ressource de la Foux ou lui substituer une nouvelle ressource. Les nouvelles ressources sont assez difficiles à trouver au Pradet, il faut surtout protéger la ressource de la Foux. Les nouvelles ressources, c'est à la Foux qu'on va les trouver. Il faut établir les servitudes de passage, pour l'accès au réservoir.

L'assainissement : en 2007, nous avons 49 Km d'assainissement au Pradet. Les canalisations gravitaires : 45 000 ; les canalisations de refoulement en mètres : 3281 ; les branchements d'eaux usées : 3345. Vous pourriez vous étonner que ça ne corresponde pas au nombre d'habitants recevant de l'eau : il y a des gens qui reçoivent de l'eau mais qui n'ont pas de canalisations d'eaux d'égout. Au chemin de la Foux par exemple, il y a des fosses septiques, il n'y a, d'ailleurs, pas que le chemin de la Foux, dans Le Pradet. Le but est de raccorder ces branchements aux canalisations, mais ces canalisations il faut les construire, cela fait partie de plans d'ensemble.

Nous avons six postes de relevage.

L'épuration : les effluents collectés au Pont de la Clue.

Le patrimoine :

- 640 540 litres pour la **relevance**, en 2007
- Nombre de clients assujettis : 4798
- Nombre d'abonnés au service des eaux : 5271.
- Travaux d'assainissement collectifs : 91%

D'après l'agence de bassin, c'est un excellent résultat. Rien n'est parfait, on va essayer d'améliorer surtout par l'intermédiaire du chemin de la Foux, qui doit être revu et corrigé prochainement. On va drainer toutes les habitations situées le long du chemin de la Foux.

Les évènements d'exploitation :

- 2003 en cubage en mètres linéaires : 8388
- en 2005 : 8537
- en 2007 : 7415.

Les obstructions de réseau :

2005 : 30
2007 : 17

Obstructions de branchement :

En 2003 : 36
En 2005 : 10
En 2007 : 1

De notre part, il y a un effort soutenu du nettoyage des collecteurs : 16% en 2007. Taux d'obstruction du réseau extrêmement faible : 0.37 unité par km.

Travaux réalisés par la Commune :

-Extension du réseau Z.A.C. de l'Esquirol, qui comprend la **conclusion** d'un poste de relevage.

-le refoulement en fonte en diamètre 100 sur 344 linéaires du collecteur de gravitaires 200 mm sur 290 mètres linéaires + 7 branchements.

Il y a également ce que tout le monde connaît au Pradet, c'est le renouvellement du collecteur de la rue Lantrua : 275 mètres en 300 mm et 20 branchements.

Le service :

-l'accueil à VEOLIA EAU

-pour l'information chez VEOLIA, vous avez « Bienvenue à votre eau », un petit journal.

-des engagements de service : vous vous trouvez sur la Plage et vous avez un problème, vous téléphonez, deux heures après ils sont auprès de vous.

-l'intervention en urgence : 2 heures

-devis de branchement : 8 jours.

-« assurance fuite » : le montant annuel est de 10 euros.

-prime d'assainissement comme pour l'eau : au 01/01/2008 à 2.08 euros le mètre cube et au 01/01/2005 : 1.85 euros au mètre cube, c'est-à-dire une évolution de +12%. C'est assez conséquent, mais la principale évolution est liée à la modification des redevances de l'agence de l'eau.

Apparition au 01/01/2008 de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte reversée à l'agence de l'eau **R.M.C.** pour un montant de 0.13.. Cela n'a pas d'incidence sur la facture globale de 120 mètres cubes, puisqu'une partie a été basculée sur l'eau potable ».

Monsieur le Maire remercie **Monsieur GEX** pour l'excellence de son travail, étant donné la période difficile qu'il traverse.

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur ZUNINO**.

Monsieur ZUNINO remercie **Monsieur GEX** et souhaiterait, à l'avenir, que lui soit communiqué le document complet afin de pouvoir tout analyser. **Monsieur ZUNINO** : « à la page 23 « Volumes consommés municipaux », pour quelle raison il y a une augmentation de 100 000 mètres cubes, c'est-à-dire 240 % ? ».

Monsieur le Maire : « Il doit y avoir une fuite ».

Monsieur ZUNINO : « Non, 100 000 mètres cubes, ce n'est pas une fuite. Les appareils publics, je pense que ce sont les bornes à incendie, le problème, même si on ne paie pas l'eau, c'est anormal qu'à présent, le maximum que l'on ait dépensé, c'était en 2004 : 46 000 mètres cubes, en 2007 : 119 000 mètres cubes. Augmentation : 621%. J'aimerais bien avoir des explications, parce que là, c'est une année exceptionnelle. J'ai bien lu le document.

Monsieur le Maire : « Une explication quant aux bornes à incendie : on a eu à subir les gens du voyage, pendant 2 ou 3 étés et eux ne se gênent pas, ils branchent, c'est une des explications ».

Monsieur ZUNINO : « L'explication des gens du voyage, c'est une année, c'est **2005**. Là, c'est 2006, il y avait 42 000 consommés municipaux. Je regrette, sur des anomalies comme cela de 240% et 620%, on doit connaître et donner une raison. Comme VEOLIA refait la publicité pour l'accueil, la garantie, l'assurance, d'abord on répond aux questions. Merci ».

Monsieur le Maire demande à **Monsieur GEX** de fournir des renseignements supplémentaires, mais, **Monsieur GEX** n'a aucune explication sur cette question.

Monsieur FIORE : « Je crois que la question a été pertinente et méritait d'être posée ».

Monsieur ZUNINO souhaiterait également avoir le compte-rendu financier. Il y a trois ans, il avait demandé le compte-rendu financier, il y avait des anomalies. Il avait saisi le Directeur de VEOLIA, mais celui-ci a objecté qu'en tant que fermier, il ne devait répondre qu'au Maire : « J'ai saisi VEOLIA, pas de réponse, il a bôté en touche « Monsieur le Maire », Monsieur JOFFRE ici présent. Lettre à Monsieur JOFFRE. Monsieur JOFFRE ne m'a jamais donné la lettre de VEOLIA concernant les augmentations informatique, personnel. Excusez-moi, faux. Je vous montre les écrits datés, enregistrés de votre courrier. J'ai saisi la C.A.D.A., je vous ai relancé de nouveau, je n'ai jamais eu la lettre. Je ne suis pas allé au Tribunal administratif, j'ai assez perdu d'argent là-dessus, je ne vais pas recommencer pendant six ans. Donc je souhaiterais avoir le document complet où il y a, alors je vous le dis, moi j'ai toujours eu la présentation générale du service, le compte-rendu technique, ce qu'a fait Monsieur GEX, il a bien fait, analyse de la qualité de l'eau et du service, le compte-rendu financier. Le compte-rendu financier est très important, c'est pour cela que j'ai toujours voté contre ».

Monsieur FIORE répond à **Monsieur ZUNINO** : « Ce que je peux vous dire c'est que, premièrement, votre question sur l'analyse des écarts est pertinente, il n'y a pas de problème, on n'a pas d'explication aujourd'hui mais, on s'engage à vous apporter une explication pour le prochain Conseil municipal ».

Monsieur AXIOTIS : « Cela ne vous a pas choqué ? »

Monsieur le Maire : « ça vous a choqué à vous ? Vous connaissez par cœur vous ? »

Monsieur FIORE : « Je vais vous dire franchement Monsieur AXIOTIS, je l'ai lu à titre personnel, je n'ai pas, c'est vrai et je vous le dis très franchement, je n'ai pas vu cette anomalie. Mais, j'estime qu'on travaille en équipe et qu'à partir du moment où il y a un membre du Conseil municipal qui le voit, l'intérêt de la Commune est sauvegardé, même si ce membre du Conseil municipal est un membre de l'opposition. Je crois que l'opposition a son rôle à jouer, en l'occurrence elle le joue et je m'en félicite. Collectivement, on réfléchira et on trouvera à vous donner une réponse, mais je suis très heureux que l'opposition lise très attentivement les rapports qui lui sont communiqués, donc, dont acte.

Sur le deuxième point, le rapport financier : on découvre cette demande à titre de nouvelle majorité. On fera en sorte de vous satisfaire là-dessus, parce que, évidemment on considère que la transparence financière est quelque chose d'important, d'autant plus que c'est un

fermier. Donc, à partir de là, on mettra tout en œuvre pour vous apporter les éléments de réponse, sans aller saisir la C.A.D.A. ni le Tribunal administratif.
On n'a pas de réponse, on répondra la prochaine fois. On prend cet engagement ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : **25 voix POUR**
 4 ABSTENTIONS (Mmes et MM. SICCARDI, UNIA, STASSINOS,
 VERA).
 3 voix CONTRE (M. ZUNINO, Mme CONFORTINI et M. AXIOTIS)

10. Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – autorisation de mettre en œuvre une demande communale

Rapporteur : Mademoiselle Christine MORICE, Adjointe au Maire,

Madame MORICE précise qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le document soumis aux membres du Conseil municipal, il faut lire l'année 2007 et non l'année 2008.

Madame MORICE : « Il faut savoir que la reconnaissance n'est pas de droit. C'est la raison pour laquelle on ajoute le rapport METEO, plus un rapport technique à notre demande. Il faut savoir également que, lorsque la Commission interministérielle de défense et de protection civile prend son arrêté de catastrophe naturelle, lorsqu'il est publié au journal officiel, les administrés n'ont que 10 jours pour faire leur déclaration auprès des assurances, ce délai est relativement court.

Pour essayer d'aider les administrés dans cette démarche, pour les personnes qui ont saisi la Mairie, les 50 courriers dont je vous parlais, on leur écrit en leur disant que l'arrêté a été pris et a été publié au J.O., de faire la démarche dans les 10 jours. Pour les autres, on fait une publication dans les journaux. Donc, il faut être vigilant à ce niveau là, parce que les 10 jours passent très vite. Voilà, on peut donc mettre cette question au vote ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : **UNANIMITE**

11. Demande de subvention au Conseil Général du Var pour les frais d'analyses d'eau de mer

Rapporteur : Mademoiselle Rachel CASTELLAN, Conseillère Municipale.

Monsieur JOFFRE : « Je pense. D'abord, c'est un recul concernant les prises en charge, à la fois pour le Département et les Communes du Littoral, on le sentait bien. Mais, et nous sommes obligés à avoir donc, des prélèvements faits par la D.D.A.S.S., qui valident donc la qualité des eaux de baignade, mais VEOLIA ou plus exactement l'agglomération et VEOLIA lancent les analyses de plages, cela s'appelle « **Colis Plages ou Polyplages** » et il y a des plages qui font l'objet de ces prélèvements. Moi je ne vois pas pourquoi et compte tenu que l'agglomération prend la compétence d'assainissement, qu'on ne la sollicite pas officiellement, dans le périmètre communautaire.

C'est vrai que la compétence d'assainissement sera prise que l'année prochaine, en 2009. Mais je crois que, parce que ça va arriver dans toutes les Communes, à partir du moment où le syndicat des Communes du littoral, il enlève les mains du feu, il donne plus rien et donc c'est le Département qui donne plus rien, on va demander des subventions au Département alors que l'agglomération va travailler sur la qualité donc des eaux de baignade. Bon, moi je voterai cette délibération, mais je souhaiterais que l'assemblée communale intervienne officiellement en disant : « Qu'est-ce que vous faites ? Vous payez des sondages, ça s'appelle **Polyplages**, la démarche, c'est l'agglomération qui vous paie et pourquoi on ne prélèverait pas sur la Commune du Pradet, alors qu'on prélève à Hyères, à la Londe etc....pour essayer de nous dédouaner un petit peu de cette charge qui nous grève ».

Ce qui a de positif dans le document c'est que, les sondages de la D.D.A.S.S. furent très insuffisants et pas forcément aux bonnes périodes de la journée et si on intensifie 20 sondages, je veux dire, je pense que c'est très souhaitable donc pour la saison. Moi je demande, pour conclure qu'on interpelle l'agglomération sur cette démarche là ».

Madame MORICE répond : « Concernant l'intervention de l'agglomération sur les analyses d'eau, c'est en cas de pollution. C'est très limité sur la saison estivale et c'est vraiment en cas de pollution. Les analyses, que l'on fait, parce qu'on a la possibilité d'en faire, soit 10 par plage, soit 20, on a choisi l'option de 20 comme vous l'avez choisie aussi vous, à l'époque, parce que c'est une garantie tout au long de la durée estivale d'avoir une bonne qualité des eaux et si éventuellement, il y avait pollution, on ferme les plages, donc, ça vient en complément de l'agglomération. Mais, par contre, effectivement, dans le cadre du transfert des compétences de l'assainissement, c'est une question qui sera vraisemblablement posée par les Communes littorales de l'agglomération ».

Monsieur JOFFRE : « Oui, il faut envoyer. Parce que, si vous voulez, les Communes du littoral, c'est pas nous encore, je veux dire, la présidence, elle est ailleurs, il y a le Lavandou etc....donc, ils sont hors périmètre. Encore, peut-être ils entreront dans l'agglomération, j'en sais rien. Mais, faisons la demande à l'agglomération ».

Madame MORICE : « Pour cette année, on n'a pas vraiment le choix ».

Monsieur JOFFRE : « On peut envoyer le bouchon ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : **UNANIMITE**

12. Marchés d'assurances de la commune – autorisation de signer les marchés

Rapporteur : Madame Nicole VACCA, Adjointe au Maire.

« On refait une nouvelle consultation et on a pu faire une économie sur les nouveaux contrats à hauteur de 18 000 euros par an ».

Monsieur ZUNINO souhaite poser une question : « Le Cabinet, pour connaître son nom et à combien s'élève le coût du Cabinet ? »

Monsieur le Maire demande des précisions à **Monsieur ZUNINO** sur ce qu'il entend par « Cabinet ».

Monsieur ZUNINO : « Le Cabinet qui a fait la mission qui a aidé, qui a fait le choix des.... ».

Monsieur le Maire : « Monsieur GELY, vous étiez à la C.A.O. qui a participé à l'ouverture des plis ».

Monsieur GELY : « Oui ».

Monsieur le Maire : « On vous amènera la réponse, Monsieur ZUNINO ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

VOTE : **UNANIMITE**

13. Parrainage d'un bâtiment de la marine nationale basé à Toulon

Rapporteur : ***ANNULE - RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR***

VOTE :

14. Déclaration d'engagement - création d'un stade de rugby en synthétique

Rapporteur : Monsieur Lionel SICARD, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire ajoute que : « C'est la Fédération qu'on veut solliciter, sachant qu'avec les retombées de la Coupe du monde qui a eu lieu l'an dernier, la Fédération va aider beaucoup de Communes sur la restructuration de leur stade. Donc, on fait partie de ce lot, mais il leur fallait impérativement un engagement adopté en Conseil municipal ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur AXIOTIS**.

Monsieur AXIOTIS : « Je ne suis pas un spécialiste de rugby, mais est-ce que c'est..., c'est une question, est-ce que c'est bien au rugby d'avoir un revêtement synthétique ? ».

Monsieur le Maire : « Oui, tout à fait ».

Monsieur AXIOTIS : « J'ai rarement vu ça ».

Monsieur SICARD : « ça se développe puisque, par rapport aux consommations d'eau, on augmente le temps d'utilisation... ».

Monsieur AXIOTIS : « Non, mais pour les rugbymen ? »

Monsieur SICARD : « Pour les rugbymen ? Il y a le même type de pelouse à Marcoussis, à Toulouse et ils en sont très contents, c'est différent du football ».

Monsieur AXIOTIS : « Ils peuvent s'égratigner ».

Monsieur SICARD : « La traumatologie n'est pas augmentée avec ce type de revêtement ».

Monsieur JOFFRE : « Donc, je m'abstiendrai sur ce sujet avec mon groupe. Je pense que c'est pas une priorité pour Le Pradet et je pense que c'est plutôt atypique, même si on a d'excellents renseignements concernant la pratique donc du sport de rugby. Mais, cautionné par la Fédération bien entendu et je souhaite, si vous le faites et c'est votre rôle, de faire des projets, que vous obteniez les subventions nécessaires les plus grandes possibles. Bon, on s'abstiendra. Pourquoi je m'abstiens, d'abord parce c'est pas une priorité pour ma part, c'est un choix.

Et le deuxième point, c'est que, la Municipalité précédente, même si on n'en parle plus, a voté un budget 2008, dans lequel, un certain nombre de projets prudents et utiles, qui n'ont pas fait l'objet et qui ne feront pas l'objet de demande de subvention et j'ai été très choqué de cela, pas tellement de mettre un stade en plus, s'il a beaucoup de subventions, pourquoi pas ?

Mais, choqué qu'on ne prenne pas en compte la bibliothèque de Jean JAURES, qui est excessivement vétuste, choqué parce qu'il y a une réhabilitation de la salle associative, à côté de l'Espace des arts et on a déjà assez lanterné comme ça, pour amener un petit peu de confort aux associations, choqué qu'on ne fasse pas la toiture de la Bâtie, y compris pour l'équipement

soupirant et pour les associations et ça, ça n'a pas apparu du tout dans les demandes de subventions de 2008, c'est votre droit. Mais, je pense que ces investissements étaient absolument utiles, nécessaires, que vous serez obligés d'y revenir dans un deuxième temps et quand vous positionnez le stade de rugby et bien, c'est votre choix politique. Donc, je m'abstiendrai, terminé ».

Monsieur le Maire : « Mais vous aviez déjà été choqué la dernière fois. Vous nous l'aviez dit tout cela ».

Monsieur JOFFRE : « Il y a encore une délibération ».

Monsieur le Maire : « Là, c'est pour chercher de l'argent, Monsieur JOFFRE ».

Monsieur JOFFRE : « Non, mais il y a encore une délibération sur le rugby. Nous sommes bien d'accord, Monsieur MESANGROAS ».

Monsieur le Maire : « Il coûtera très peu cher ».

Monsieur JOFFRE : « Tant mieux ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur ZUNINO**.

Monsieur ZUNINO : « Moi, je suis ravi parce que depuis des années, tout le monde réclamait, surtout les riverains, qu'on change l'arrosage du stade. Ils recevaient plus d'eau eux, que le stade, un coin du stade n'était jamais arrosé. Ça fait six ans que c'est réclamé, par écrit, verbalement, pendant six ans, ça n'a pas été fait. Moi, je suis ravi pour les riverains, pour les rugbymen et un stade à économie d'eau surtout, denrée rare, très rare ».

Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura une économie de 18 000 mètres cubes d'eau par an.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame VERA**.

Intervention de Madame VERA inaudible.

Monsieur AXIOTIS : Moi, je dirai POUR aussi, parce que c'est très bien aussi et je suis du même avis que Véronique VERA, il y a beaucoup au foot et peu au rugby. Je suis très étonné que pendant six ans vous étiez en charge de ce sujet là, vous n'avez rien fait, c'est juste une remarque que je fais au passage.

Fin de l'enregistrement. La suite de l'intervention de Monsieur AXIOTIS et la suite des débats ne sont pas enregistrées.

VOTE : **29 voix POUR**
 3 ABSTENTIONS (Mme et MM. GELY, JOFFRE et BASTOUL).

Décisions en communication

- **Décision n° 08-DEC-DGS-010 du 22 mai 2008** portant passation d'une convention entre la commune et l'entreprise BOCQUET-DULAC.
- **Décision n° 08-DEC-DGS-011 du 4 juin 2008** portant désignation de Maître Sophie MICHEL-MELICH avocate au barreau de Marseille pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Nice (contentieux M. Rondeau c/Commune du Pradet).
- **Décision n° 08-DEC-DGS-012 du 06 juin 2008** portant fixation des tarifs pour les stages nautiques.
- **Décision n° 08-DEC-DGS-013 du 11 juin 2008** portant autorisation de poursuites à Monsieur le Trésorier Principal.

La séance est levée à 11 h 40.

Le Maire,